

L'essentiel

Magazine annuel de la CSRP • 2024

Chambre
Syndicale
de la

Répartition
Pharmaceutique

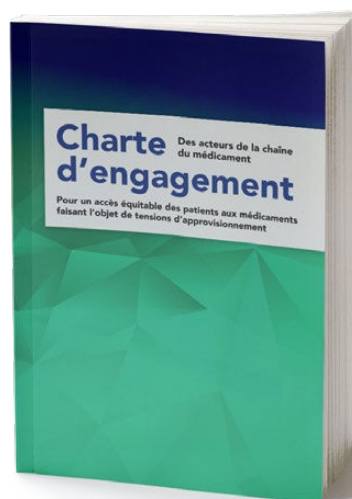
A close-up photograph of a young woman with dark hair, wearing a white lab coat, working in a pharmacy. She is looking down at a purple box of medication in her hands. The background is blurred, showing shelves of various medications in different colored bottles and boxes.

*Assurer
l'accès de tous
les patients
à tous les
médicaments*



Les répartiteurs pharmaceutiques alertent les parlementaires

MAI 2023 — Devant la Commission d'enquête sénatoriale sur les pénuries de médicaments, Laurent Bendaïd, alors Président de la Chambre syndicale de la Répartition pharmaceutique, a souligné le rôle essentiel de la répartition pharmaceutique pour réduire l'impact des ruptures d'approvisionnement. Il a, par ailleurs, alerté la représentation nationale sur la situation économique critique des entreprises du secteur.



La Charte d'engagement

NOVEMBRE 2023 — Les Répartiteurs pharmaceutiques ont signé la charte d'engagement, proposée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et le Conseil National de l'Ordre des pharmaciens (CNOP), aux côtés de tous les autres acteurs du médicament : industriels, dépositaires, pharmaciens d'officine et hospitaliers. Ce document visait à répondre à l'enjeu prioritaire de santé publique que représente la lutte contre les ruptures d'approvisionnement et celui d'une distribution équitable des médicaments.



La CSRP salue le soutien du Sénat et en appelle au Gouvernement

NOVEMBRE 2023 — Le Sénat a adopté un amendement déposé par 55 sénateurs visant à soutenir financièrement la profession dans le cadre du PLFSS 2024. La profession demande désormais au Gouvernement et à la majorité de conserver cette évolution indispensable dans le Budget de la Sécurité sociale.



Lancement de l'Observatoire de la disponibilité des médicaments

DÉCEMBRE 2023 — La CSRP a présenté son Observatoire de la disponibilité des médicaments à l'approche des épisodes pandémiques. Les répartiteurs pharmaceutiques lancent un outil de suivi de la disponibilité des médicaments, afin d'accompagner les pouvoirs publics dans la gestion des ruptures d'approvisionnement de médicaments et produits de santé. Cet outil, destiné aux autorités de santé, permet de suivre la disponibilité des produits dans les agences de répartition, maillon territorial essentiel avant la livraison des médicaments en pharmacie.



La CSRP a participé à une table-ronde « Pénurie et tension d'approvisionnement, comment en venir à bout ? »

JANVIER 2024 — Lors des 17^{ème} Rencontres de l'officine, et aux côtés d'autres acteurs de la chaîne du médicament, Emmanuel Déchin, Délégué général de la CSRP, a participé à une conférence au sujet des pénuries de médicaments. Ce temps d'échange avait pour objectif de présenter la mobilisation de la profession face aux pénuries, ainsi qu'un point à date de la situation et des axes d'amélioration à étudier.



Les Répartiteurs pharmaceutiques ont participé à la 35^{ème} édition de l'opération Pièces Jaunes

FÉVRIER 2024 — La CSRP a remis aux pharmacies, avant le début de la campagne, la célèbre tirelire Pièces Jaunes afin que les patients puissent déposer leurs pièces sur le comptoir durant un mois. Les dons récoltés lors de l'opération permettent de soutenir les enfants et les adolescents hospitalisés.

4

ÉDITORIAL

6

ÉVOLUTION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE

8

3 QUESTIONS À...

9

LES MÉTIERS DE LA RÉPARTITION

10

LES ENJEUX DE RECRUTEMENT

12

VU DANS LES MÉDIAS

14

BUREAU DE LA CSRP

16

CHIFFRES-CLÉS

17

L'ANNUAIRE

#1

Magazine annuel de la CSRP 2024

Sommaire

LES RÉPARTITEURS PHARMACEUTIQUES

Le lien plus que jamais indispensable entre l'industrie pharmaceutique et les pharmacies

En 2023, les répartiteurs pharmaceutiques ont livré près de 2 milliards de médicaments à destination des 20 500 officines de pharmacies françaises. Par leurs livraisons quotidiennes aux officines, les répartiteurs rendent accessibles et disponibles les médicaments à tous, dans des conditions de sécurité optimales. En 2023, dans un contexte de tensions d'approvisionnement de médicaments, la répartition pharmaceutique a démontré une fois de plus l'importance de son rôle de garant d'une distribution équitable des médicaments pour tous, un élément essentiel dans l'accès à tous les médicaments.

Néanmoins, notre profession ne se réduit pas à la seule logistique du médicament. Elle implique un véritable savoir-faire et une gamme de métiers en constante évolution et adaptation. La répartition pharmaceutique est également un acteur solide, elle s'est renforcée par exemple depuis 2011 pour se prémunir contre les contrefaçons et assurer le respect de la chaîne du froid concernant les produits thermosensibles. En outre, en matière de sécurité sanitaire, les répartiteurs assurent, dans un délai très court, le retrait des lots de médicaments que l'ANSM décide d'interdire à la vente.

En 2023, l'activité de la Chambre s'est en grande partie consacrée à la problématique des tensions et ruptures d'approvisionnement ainsi qu'à la sensibilisation des pouvoirs publics afin d'obtenir une meilleure reconnaissance du service rendu par la profession et une simplification de l'enca-drement économique de son activité.

Les ruptures d'approvisionnement révèlent un dysfonctionnement qui inquiète légitimement nos concitoyens. Dans un tel contexte, les répartiteurs pharmaceutiques constituent un maillon essentiel œuvrant quotidiennement pour permettre l'accès des patients à leurs traitements. La problématique des ruptures d'approvisionnement n'est malheureusement pas nouvelle mais elle concerne aujourd'hui des médicaments d'usage courant tels que les antibiotiques. Elle exige donc des autorités sanitaires une analyse très précise

des causes de ces ruptures afin de mettre en œuvre les solutions les plus adaptées.

A ce sujet, la profession travaille étroitement avec l'ANSM pour fournir des éléments chiffrés concernant le niveau de stocks de produits en tension afin d'assurer un suivi constant, d'analyser les causes ou encore de faire remonter des sujets d'attention particuliers. Ainsi, cette année, la CSRP lui a par exemple adressé des éléments d'analyse portant sur l'augmentation très significative des ventes directes de médicaments génériques faisant régulièrement l'objet de tension d'approvisionnement. Ces éléments ont permis de mettre en évidence la nécessité de pouvoir réguler la part des volumes de médicaments distribués par la répartition pharmaceutique et celle distribuée par le circuit des ventes directes. L'ANSM s'est notamment appuyée sur la profession et sa capacité à assurer une distribution équitable pour limiter les impacts des ruptures d'approvisionnement. A cet égard, les nouveaux pouvoirs de police sanitaire qui lui ont





« Les répartiteurs pharmaceutiques sont fiers d'avoir pu renforcer leur rôle de partenaire de confiance des pouvoirs publics »

Marc HOESCHEN

Président de la Chambre Syndicale
de la Répartition Pharmaceutique

été confiés par la loi de financement de la Sécurité sociale 2024 s'inscrivent dans le prolongement des solutions mises en œuvre dans le cadre de son plan hivernal de suivi des ruptures et de pilotage de la disponibilité des médicaments. A ce titre, l'ANSM pourra, par exemple, imposer une limitation voire un arrêt provisoire des ventes directes. En définitive, les répartiteurs pharmaceutiques sont fiers d'avoir pu renforcer leur rôle de partenaire de confiance des pouvoirs publics.

Cette année fut également celle de la mise en place de nouveaux outils qui ont nécessité un important travail de développement. Nous avons présenté un Observatoire de la disponibilité des médicaments, un nouvel outil permettant de mesurer la disponibilité des médicaments dans chaque agence de répartition. Destiné à l'ANSM, il est un témoignage de plus de l'engagement du secteur vis-à-vis des autorités sanitaires.

Enfin, la CSRP a contribué aux travaux menés tant par la Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS) que par la Confédération du Commerce de Gros (CGF) en participant aux échanges sur plusieurs dossiers comme celui de la logistique urbaine lors des Jeux olympiques 2024 ou encore la question de l'éventuelle interdiction de chargement et de déchargement par les chauffeurs livreurs.

Nous avons la chance d'évoluer collectivement dans une belle profession riche d'opportunités et de talents. Néanmoins, il est nécessaire de poursuivre le travail engagé depuis maintenant plusieurs années afin de faire mieux reconnaître la valeur du service rendu par nos entreprises et nos collaborateurs. Confrontés à un contexte politique instable, nous continuerons à œuvrer afin de permettre à la répartition pharmaceutique de pouvoir accomplir son travail sereinement au service de tous.

UN SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION DÉFINI PAR L'ÉTAT

Dans la chaîne du médicament, la répartition est l'acteur le moins coûteux puisqu'il représente 1,9 % dans le prix public du médicament vendu en officine en 2022.

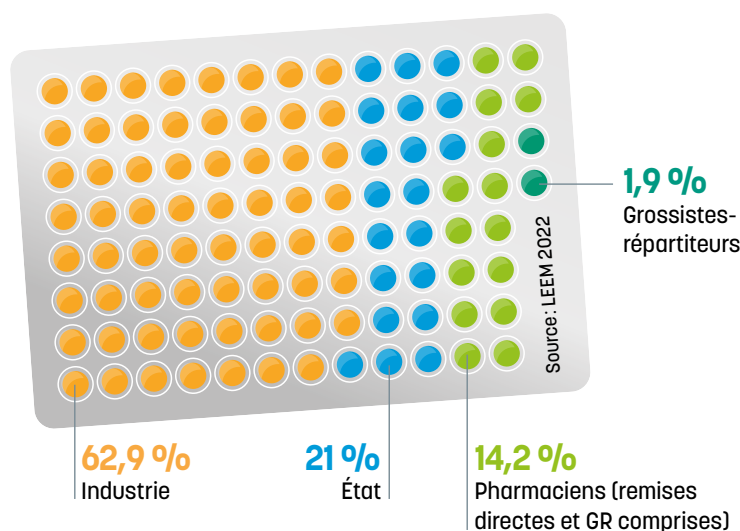
La prestation assurée par les répartiteurs comprend l'approvisionnement, le stockage, la préparation de la commande ainsi que la livraison en moins de vingt-quatre heures.

Si c'est l'acteur le moins coûteux, il n'en reste pas moins que la répartition assure une très grande qualité de service, une véritable référence en Europe.

Le prix du médicament est administré par l'Etat. Le mode de rémunération des répartiteurs est fixé par arrêté : leur marge consiste en un taux unique de 6,93 % du prix fabricant, limité par un plancher de 0,30 euro et un plafond de 32,50 euros.

Deux autres dispositions législatives viennent compléter le cadre économique de leur activité : les remises et les avantages commerciaux accordés aux pharmaciens sont plafonnés à 2,5 % du prix fabricant (40 % pour les génériques), et les répartiteurs doivent s'acquitter de la contribution sur les ventes en gros de médicaments. En 2023, elle s'élève à 210 M€.





La répartition pharmaceutique, un maillon essentiel et indispensable de la chaîne de distribution du médicament en France assuré par 11 000 salariés

La répartition pharmaceutique est aujourd'hui le seul secteur en mesure de livrer quotidiennement tous les médicaments dans des conditions optimales aux 20 500 pharmacies du pays avec les 172 agences réparties sur le territoire métropolitain et les 14 agences dans les Dom.

Les répartiteurs pharmaceutiques assurent la logistique du dernier kilomètre afin que chaque pharmacie soit approvisionnée y compris dans les territoires les plus isolés.

Durant la crise du Covid-19, la répartition pharmaceutique s'est fortement mobilisée pour continuer à garantir aux pharmacies d'officine un approvisionnement sûr et de qualité permettant de répondre aux besoins des patients. A ce titre, 87 millions de doses de vaccins anti-Covid ont été distribuées. Grâce à l'engagement de ses salariés et à son expertise logistique, la répartition pharmaceutique a été fière d'apporter son soutien à l'Etat, et en particulier aux Agences régionales de santé (ARS), dans ces heures difficiles.

Notons que 71 % des boîtes de médicaments remboursés que l'on trouve dans une pharmacie passent par un répartiteur pharmaceutique. Lorsque les stocks sont disponibles, le taux de service est de 99,5 %. Cette qualité de service a encore été soulignée en juin 2023 dans le rapport de la Commission d'enquête du Sénat sur les pénuries de médicaments.

Une situation économique difficile

Si les répartiteurs pharmaceutiques se doivent d'être réactifs et efficaces en temps de crise, d'autant plus lorsque ces dernières tendent à devenir structurelles, il est nécessaire

que la profession puisse évoluer dans un cadre économique stable et pérenne en temps normal.

Face à la hausse des prix massive de l'énergie et des charges d'exploitation (augmentation très significative des salaires) du fait de l'inflation, l'impact s'est chiffré à 45 millions d'euros par an pour les années 2022 et 2023, alors que le secteur n'était pas éligible au bouclier énergétique.

L'économie du secteur a aussi été impactée par la modification du circuit de distribution des produits de contraste. Cette mesure représente un manque à gagner de 20 millions d'euros pour la profession. Par ailleurs, la nécessaire transition écologique exige notamment d'électrifier les flottes de véhicules de livraison et l'installation de bornes de recharge. Autant d'investissements qui pèsent sur l'économie de la répartition.

Cette année, la préparation du PLFSS 2024 a été l'occasion pour la CSRP de solliciter les parlementaires concernant l'évolution du cadre de régulation du secteur. Elles ont porté sur une révision de la contribution sur les ventes en gros de médicaments qui continue à être un mécanisme de régulation peu adapté à la réalité économique du secteur. Elle a aussi porté sur le relèvement du plafond de marge de distribution en gros. Les débats en commission comme en séance publique ont permis d'alerter les parlementaires sur la fragilité économique du secteur alors même qu'il est un élément particulièrement utile dans la gestion des tensions d'approvisionnement.

Les acteurs économiques tels que les industriels et les distributeurs se voient également imposer la problématique de la décarbonation de la filière, un enjeu particulièrement saillant pour la transition de la profession vers une réduction de l'empreinte carbone. Si la spécificité du secteur doit être prise en compte, la profession doit néanmoins s'engager dans l'adaptation de ses équipements et de son organisation pour intégrer les objectifs des différents dispositifs législatifs relatifs à la transition écologique.

Comment la CGF et la répartition pharmaceutique interagissent-elles afin d'accroître l'influence du commerce de gros auprès des pouvoirs publics ?

Il est essentiel que le secteur de la répartition pharmaceutique soit compris et soutenu par les pouvoirs publics, et pour cela, nous collaborons étroitement avec la CSRP. L'une des initiatives phares est notre « Tour de France des grossistes » en invitant les parlementaires à visiter les entreprises afin de leur montrer concrètement nos activités logistiques et commerciales. Cela permet aux élus de mieux comprendre le rôle des grossistes dans l'économie locale et nationale. Cette initiative a déjà eu lieu dans plusieurs régions et suscite un grand intérêt. Le but est aussi de sensibiliser aux enjeux de nos métiers qui sont souvent méconnus, le « B-to-B » n'étant pas forcément bien identifié par le grand public. C'est un travail qui paie, car j'observe une reconnaissance croissante de notre secteur de la part des parlementaires et des pouvoirs publics d'une manière générale. Par exemple, les demandes portées par la CGF en collaboration avec les entreprises ou les organisations comme la CSRP sont dorénavant mieux prises en considération. Je constate aussi de plus en plus de demandes d'auditions et de rendez-vous de la part de nos parties prenantes. C'est le fruit d'un travail de fond et d'une collaboration constructive avec les différents acteurs institutionnels. En travaillant de manière fluide entre organisations professionnelles nous gagnons en efficacité. Cela a par exemple été le cas lorsque nous nous sommes mobilisés, fin 2023, contre une proposition un peu hors sol qui aurait pour conséquence d'interdire aux 50 000 chauffeurs-livreurs des entreprises du commerce de gros de participer au chargement et au déchargement des marchandises qu'ils livrent au quotidien.

Les répartiteurs pharmaceutiques, comme tous les professionnels du commerce de gros, recrutent chaque année des milliers de logisticiens, parfois avec difficultés. Comment renforcer l'attractivité de nos métiers ?

Je crois avant tout qu'il faut que nos métiers soient mieux connus. Nos entreprises offrent un large éventail de métiers pour tous les profils et de réelles opportunités d'évolution professionnelle. Mais comme beaucoup de secteur nous nous heurtons en effet à des difficultés de recrutement (58 %* des chefs d'entreprise du secteur déclarent rencontrer des difficultés de recrutement). Dans la répartition pharmaceutique nous travaillons avec la CSRP pour promouvoir les métiers de la répartition auprès des demandeurs d'emploi et pour sensibiliser les entreprises aux solutions innovantes comme des partenariats par exemple avec France Travail. Aussi, nous participons fréquemment à des salons étudiants afin d'interagir directement avec les jeunes.



Isabelle BERNET-DENIN

Directrice générale de la
Confédération des Grossistes de France

Notre démarche repose sur le triptyque : recruter, former, fidéliser. Nous favorisons à la fois la progression de carrière grâce à l'évolution des Certificats de Qualification Professionnelle et l'accès à une large gamme de formations offertes par CGF Campus, certifié Qualiopi. Par ces actions, et d'autres, les entreprises du commerce de gros ont formé 86 117 salariés et 94 % d'entre eux sont en CDI. Nous avons également recruté 14 158 alternants.

La logistique du dernier kilomètre devient un des principaux enjeux de la livraison du XXI^e siècle. Comment les entreprises innovent pour garantir une livraison rapide, fiable, et la plus verte possible ?

Nous sommes clairement un secteur à la croisée des chemins et nous avons décidé d'aborder ces questions essentielles avec ambition et pragmatisme. Ambition, cela veut dire commencer par prendre conscience des enjeux et se fixer des objectifs. L'engagement de nos entreprises, pour le verdissement des flottes se concrétise également par l'adoption de véhicules électriques et hybrides. Par ailleurs, le programme « Objectif CO₂ » encourage les entreprises à s'engager dans une trajectoire de décarbonation, avec des actions reconnues par l'ADEME et les pouvoirs publics. Pragmatisme, cela signifie adopter une méthode et avancer étape par étape car il faut comprendre que ce sont des évolutions profondes et que cela représente des investissements importants dans un contexte économique tendu. Pour cela, la CGF a choisi, par exemple, de scinder les sujets transports et environnementaux afin de créer un département dédié à la transition écologique. Ensuite, les tournées de livraisons sont optimisées, desservant entre 15 et 20 clients sur une moyenne de 200 km, contribuant à une logistique plus rapide du secteur. Nous sommes porteurs de projets comme InTerLUD+, visant à intensifier les démarches de logistique urbaine durable en concertation avec les collectivités locales et les partenaires économiques. Des chartes de logistique urbaine durable sont aussi élaborées, incluant des actions concrètes pour réduire l'empreinte carbone des livraisons.

Enfin, les entreprises du secteur investissent dans des systèmes de gestion des commandes et des stocks sophistiqués pour améliorer l'efficacité et la précision des livraisons tout comme l'utilisation de logiciels de suivi en temps réel permettant de surveiller les livraisons et de réagir rapidement aux problèmes. Dans ce domaine, la répartition pharmaceutique est un cas d'école car la livraison des médicaments nécessite une attention particulière, notamment lorsqu'il y a des phénomènes de pénuries qui nécessitent un travail logistique extrêmement fin. En outre, le secteur doit respecter des obligations de service public qu'il doit articuler avec son organisation logistique afin de réduire son empreinte carbone.

* Baromètre d'activités du Commerce de gros / Xerfi – 1T2024



LOGISTIQUE L'ADN DE LA RÉPARTITION

La logistique constitue le cœur de l'activité de la répartition pharmaceutique, avec de nombreux métiers concourant à la réalisation de cette mission.

Parmi ces derniers figurent le **chargé d'études logistiques**, maillon essentiel de la chaîne logistique qui assure, de la réalisation des études préliminaires à leur exécution, le suivi des réalisations et les mises en place des projets logistiques.

Le **responsable d'exploitation**, chargé de la production d'un établissement et de ses équipes, tient également un rôle prépondérant. Il organise, contrôle et gère les opérations d'approvisionnement, de préparation des commandes, de livraison et de retour des marchandises en lien notamment avec les magasiniers, magasiniers-réceptionnaires, préparateurs de commande et chauffeurs-livreurs, métiers indispensables au fonctionnement des établissements.

À un niveau supérieur, le **directeur de production régional** organise et optimise la production des établissements d'une région, et veille à l'évolution des organisations.

MARKETING - COMMERCE UNE DIMENSION FONDAMENTALE

Les métiers du marketing et du commerce jouent un rôle fondamental dans la répartition pharmaceutique, et cela à chaque étape, en amont comme en aval de cette mission.

En amont, le **chef de produit marketing** développe et gère les offres de produits et de services, en analysant au préalable le marché et les besoins des clients. Le **négociateur trader** intervient en complément, afin de négocier les conditions commerciales et financières ainsi que les offres logistiques auprès des laboratoires. Le **cadre commercial** assure ensuite le développement de la clientèle d'officines, sous la responsabilité du **directeur régional des ventes** qui organise et anime la force de vente, tout en supervisant l'action commerciale. Le **conseiller merchandising**, lui, intervient auprès des pharmaciens pour améliorer leurs performances commerciales.

GESTION – MANAGEMENT – RELATION CLIENT LE SERVICE, PRIMORDIAL

Les métiers de la gestion du management et des relations clients sont chargés du fonctionnement administratif et humain des établissements, primordial pour assurer l'activité des répartiteurs.

Le **responsable satisfaction clientèle** est l'interface entre les clients, les ventes et les services administratifs. Il veille à la communication avec les officines, à la performance et à l'efficacité du service rendu, en lien avec les métiers de la téléphonie et les centres d'appels clients. Le **contrôleur de gestion** élabore et suit les budgets. Il conseille le **directeur d'établissement**, représentant de l'entreprise sur le terrain qui gère et dirige son établissement.

Bien plus que des professionnels de la logistique !

Le médicament n'est pas un produit comme un autre. Livrer, en temps et en heure, médicaments et dispositifs médicaux dont les patients ont besoin, c'est mettre en œuvre des savoir-faire et des connaissances spécifiques. Cela exige professionnalisme, rigueur, proximité et disponibilité. Garantir la diversité et la sécurité des approvisionnements, c'est le cœur de métier des répartiteurs dont les **chauffeurs-livreurs** sont la colonne vertébrale.

PHARMACIENS - SIÈGES ET FONCTIONS SUPPORTS UN APPUI IMPORTANT

La dimension pharmaceutique revêtant une dimension prépondérante dans la répartition pharmaceutique, des collaborateurs docteurs en pharmacie sont présents dans les différentes fonctions des entreprises. Chaque établissement de répartition est placé sous la responsabilité d'un pharmacien : le **pharmacien responsable** qui, selon l'effectif de l'établissement, est assisté d'un ou plusieurs pharmaciens.

L'ensemble des métiers traditionnels des fonctions supports se retrouvent dans les sièges sociaux des répartiteurs (ressources humaines, juridique, finance, communication...).

DIVERSITÉ, INCLUSION ET ENGAGEMENT

Les métiers de la répartition pharmaceutique sont nombreux et divers, c'est pourquoi la profession est engagée depuis plusieurs années dans leur promotion, notamment auprès des jeunes, ainsi que dans la consolidation des compétences de chacun.

Rejoindre un répartiteur pharmaceutique, c'est aujourd'hui avoir la possibilité d'évoluer en interne sur une grande variété de missions opérationnelles et managériales (commerce, logistique, qualité et fonctions support) au sein d'entreprises de taille importante présentes sur l'ensemble du territoire national. Ces entreprises ont à cœur d'investir et de se moderniser en permanence. Ce travail de modernisation s'illustre, par exemple, par l'utilisation d'outils digitaux modernes comme les PDA (personal digital assistant), qui permettent de guider les préparateurs et tracer les bacs, ou encore de digitaliser les feuilles de route des chauffeurs-livreurs. A ce titre, une grande majorité des établissements sont équipés d'outils de dernière génération au moment de la préparation des commandes.

Des métiers en constante évolution

Le secteur de la répartition pharmaceutique évolue rapidement, influencé par le contexte (pénuries) ou encore les innovations technologiques. Les entreprises doivent donc s'adapter pour respecter les bonnes pratiques de distribution, assurer la traçabilité des médicaments et gérer les produits thermosensibles. Si la crise du Covid-19 a accentué le besoin d'une flexibilité accrue, cette transformation se traduit par la nécessité de nouvelles compétences en termes de maintenance, de logistique et de relation client. En effet, l'automatisation et la digitalisation modifient profondément les pratiques, nécessitant une gestion optimisée des stocks, une maintenance préventive avancée et une relation client personnalisée.

Par ailleurs, l'impact du numérique oblige les entreprises à repenser leur organisation et à adapter en continue les compétences former de leurs salariés, via la formation professionnelle, assurant une adaptation constante aux évolutions du marché. De fait, le développement du numérique impacte les emplois, les métiers et les besoins en compétences dans les entreprises. C'est pourquoi des mesures d'accompagnement et d'anticipation sont nécessaires.

La branche de la répartition pharmaceutique a participé à une étude interbranche dans le cadre de l'EDEC « Transition numérique »* qui a démontré une grande maturité numérique de la part de la profession. Elle a également mis en exergue le fait que les métiers de la logistique, de la maintenance et de la relation client sont des familles particulièrement affectées par cette transition, confrontés à des mutations de leur activité et à un risque d'obsolescence de leurs compétences.

Les répartiteurs pharmaceutiques pleinement mobilisés en faveur de l'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle est un enjeu d'intérêt pour les répartiteurs pharmaceutiques. En 2022, les données recueillies auprès des adhérents de la CSRP montrent une quasi-parité entre les hommes et les femmes au sein de la branche professionnelle.

Néanmoins, cette répartition par sexe varie selon les catégories. Les femmes sont majoritaires parmi les techniciens, tandis que les hommes sont légèrement plus nombreux parmi les cadres et plus nombreux parmi les employés. Concernant les agents de maîtrise et techniciens supérieurs, la part des hommes et des femmes est quasi identique. Ce constat conduit les entreprises de la répartition pharmaceutique à poursuivre leur mobilisation sur ce sujet.

Il existe en revanche une prédominance des femmes parmi les diplômés en pharmacie, avec une différence notable de 14 % en faveur des femmes par rapport aux hommes. Cette répartition indique une tendance à une féminisation croissante de la profession de pharmacien.

L'ensemble de ces données viennent illustrer l'engagement des répartiteurs pharmaceutiques pour la diversité et l'inclusion, engagement qui passe notamment par la mise en place de politiques de recrutement et de promotion qui garantissent des chances égales pour tous.

* Menée par la DGEFP et réalisée par le cabinet EY entre novembre 2017 et octobre 2018 en collaboration avec l'OCPA AGEFOS-PME

RAPPORT DE BRANCHE

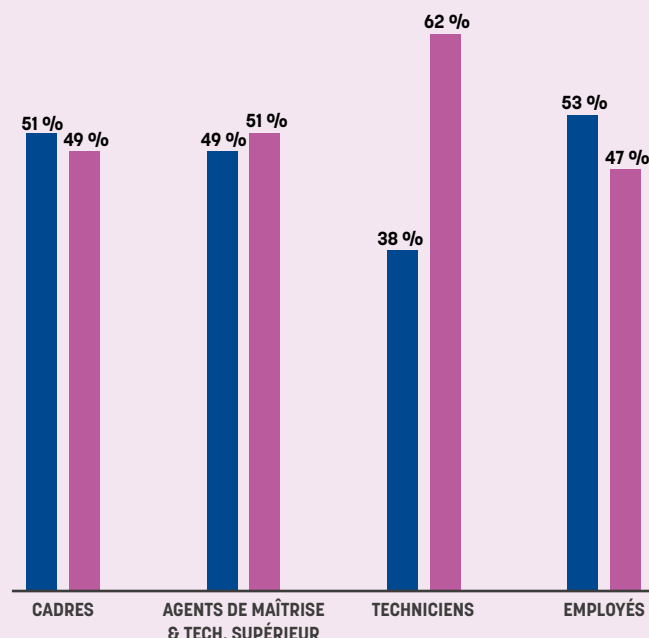
11 016
salariés

92 %
des salariés sont en CDI

152
apprentis
dont 52 % d'apprenties femmes

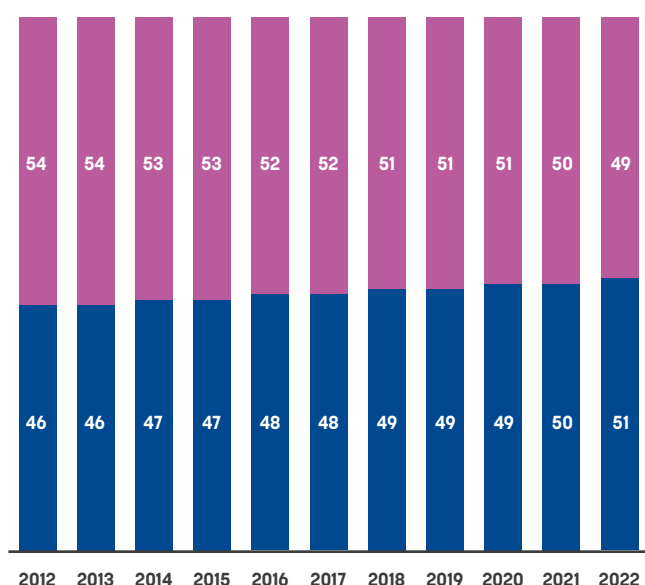
49 %
des effectifs sont des femmes

RÉPARTITION PAR SEXE ET CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DE L'EFFECTIF TOTAL EN 2022

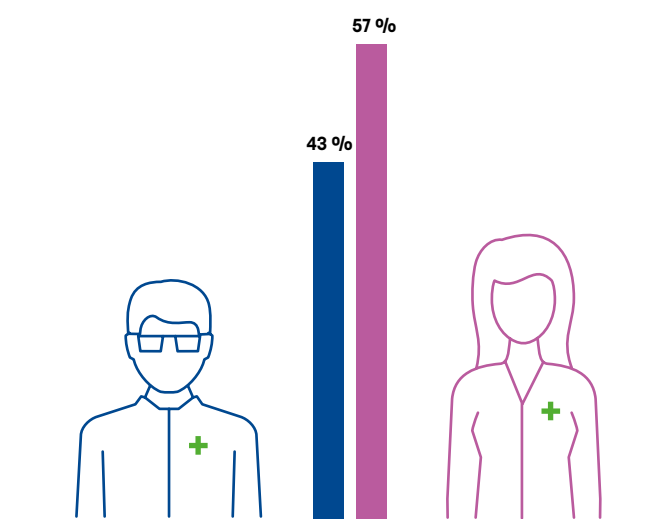


Hommes ■ Femmes

VENTILATION DES EFFECTIFS PAR SEXE DEPUIS 2012



RÉPARTITION PAR SEXE DES EFFECTIFS DIPLÔMÉS PHARMACIENS EN 2022



Ces données concernent l'année 2022, et portent sur les adhérents CSRP hors DROM-COM



13 JUIN 2023

Les répartiteurs, dans les starting-blocks

par François Tassain

« Emmanuel Déchin, délégué général de la Chambre syndicale de la Répartition pharmaceutique (CSRP) souhaite rassurer les pharmaciens inquiets de la continuité des livraisons de médicaments pendant les Jeux olympiques et paralympiques ».



18 JANVIER 2024

L'EUROPE FACE À LA PÉNURIE DE MÉDICAMENTS

par Zeliha Chaffin, Marina Rafenberg et Cécile Boutelet

« Même si les différences de comptage d'un pays à l'autre et le manque de transparence des industriels rendent la situation globale difficile à évaluer, les manques sont réels à travers tout le continent. Une situation qui relance le débat sur la rentabilité du secteur. »



MARS 2023

Il faut aller à la pêche au produit

par Benoît Thelliez

« Le délégué général de la Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique (CSRP) revient sur le long-épisode des ruptures ainsi que sur les difficultés économiques d'un secteur qui garantit la distribution équitable des médicaments sur l'ensemble du territoire. »



11 AVRIL 2023

Médicament : les répartiteurs acculés par l'envol de leurs coûts

par Keren Lentschner

« Maillon essentiel de la chaîne pharmaceutique, le secteur souffre d'un modèle de rémunération à bout de souffle. Le Covid a fait sortir de l'ombre les grossistes-répartiteurs. Ce sont eux qui ont approvisionné les pharmacies en masques, vaccins et tests au plus fort de la pandémie, en dialogue quotidien avec les pouvoirs publics. C'est l'un des maillons les plus discrets de la chaîne pharmaceutique, des labos aux officines. »





le Moniteur
des pharmacies

11 JUIN 2023

RÉPARTITION : COMMENT LES GROSSISTES COMBATTENT LES TENSIONS D'APPROVISIONNEMENT

par Magali Clausener

« Ils n'échappent pas à la règle. Les grossistes-répartiteurs sont de plus en plus confrontés aux tensions d'approvisionnement et aux ruptures de stock de médicaments. Et essaient d'apporter des solutions pour permettre aux officines d'y faire face. »

la Revue
PHARMA.fr

7 SEPTEMBRE 2023

Arrêtons de chercher la responsabilité des pénuries chez les répartiteurs pharmaceutiques

par Léa Galanopoulou

« Alors que les pénuries explosent, et que la Commission d'enquête du Sénat a rendu début juillet un rapport très critique sur le sujet, rencontre avec Emmanuel Déchin, délégué général de la Chambre syndicale de la Répartition pharmaceutique (CSRP). »

Les **#Répartiteurspharmaceutiques** sont très heureux de participer à la 35ème édition de l'opération Pièces Jaunes.

🚚 Nous sommes fiers d'avoir remis aux pharmacies, avant le début de la campagne, la célèbre tirelire **#PiècesJaunes** afin que les patients puissent déposer leurs pièces sur le comptoir durant un mois. Les dons récoltés lors de l'opération permettront de soutenir les enfants et les adolescents hospitalisés !

🙏 Un grand merci à la **Fondation des Hôpitaux** pour leur engagement et leur aide envers les établissements de santé, leurs personnels et les patients.

Un grand merci également à la **FSPF** pour leur accompagnement dans la mobilisation des pharmacies sur l'ensemble du territoire !

Yorick Berger Anne Barrère



#ZoomHebdo 🔍

♦ Afin d'approvisionner les 20 500 pharmacies françaises, les établissements de la **#RépartitionPharmaceutique** mutualisent les livraisons de médicaments provenant de plus de 250 laboratoires pharmaceutiques.

🚚 Cette mutualisation des livraisons permet de réduire significativement les kilomètres parcourus. Dans les régions où le trafic est dense, c'est un avantage considérable en termes de gains de temps !



#ZoomHebdo 🔍

🚚 Dans le cadre de sa mission de service public, la **#RépartitionPharmaceutique** met en place un puissant dispositif logistique qui permet de livrer les **#médicaments** et produits de **#santé** aux pharmacies.

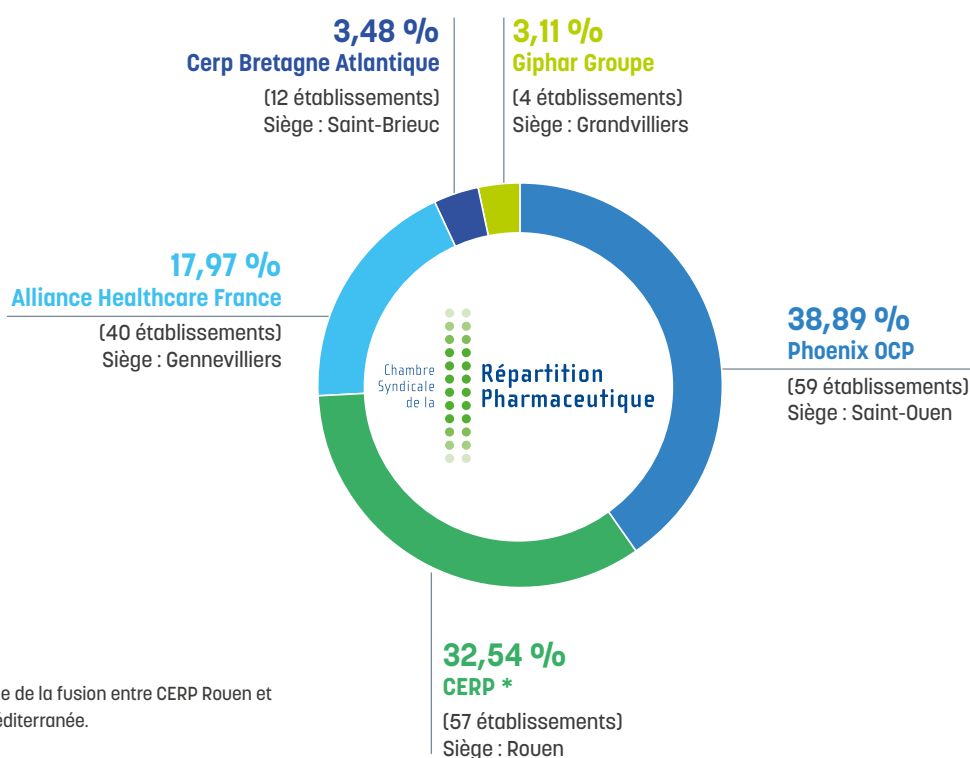
♦ Chaque année, en France, c'est 1,8 milliard de produits qui sont distribués aux pharmaciens par la **#RépartitionPharmaceutique**. Pour cela, la répartition pharmaceutique achète aux laboratoires fabricants, gère et stocke les médicaments dans ses établissements répartis sur l'ensemble du territoire national. Les 20 500 pharmacies françaises sont livrées chaque jour, pour répondre aux besoins des patients.



Lien indispensable entre l'industrie pharmaceutique
et les pharmaciens, la répartition pharmaceutique
permet la délivrance des médicaments
et produits de santé aux patients.

Depuis plus de cinquante ans, ils sont responsables
de cette mission de service public confiée par l'État.
Créée en 1985, la Chambre syndicale de la répartition
pharmaceutique (CSRP), représentant 95,99 % du marché,
a pour vocation la défense des intérêts des répartiteurs
pharmaceutiques.

LES 5 ACTEURS CLÉS DU MARCHÉ EN FRANCE, ADHÉRENTS DE LA CHAMBRE SYNDICALE
DE LA RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE (CSRP)



* CERP : société issue de la fusion entre CERP Rouen et CERP Rhin-Rhône Méditerranée.

Les autres répartiteurs pharmaceutiques ne sont pas adhérents à la Chambre. —Source : GERS CA année 2023.

Créée en 1985, la Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique (CSRP) est née de la fusion de deux syndicats. Sa vocation est la défense des intérêts communs de l'ensemble de ses adhérents répartiteurs pharmaceutiques.

Le Conseil d'Administration

MARC HOESCHEN

Président | Directeur Général de CERP

OLIVIER BRONCHAIN

Vice-Président | Président de CERP

CLAUDE CASTELLS

Trésorier | Président du Groupe Phoenix OCP

RICHARD ODILLARD

Membre | Président du Directoire de CERP
Bretagne-Atlantique

PIERRE-XAVIER FRANK

Membre | Directeur des Affaires Pharmaceutiques
Giphar Groupe

FRANÇOIS POGODALLA

Membre | Président d'Alliance Healthcare France

EMMANUEL DÉCHIN

Délégué Général

La Convention Collective Nationale (CCN)

La CSRP est l'Organisation Patronale représentative de la branche. À ce titre, elle est habilitée à négocier, avec les organisations syndicales de salariés, la Convention Collective Nationale de la Répartition Pharmaceutique et les accords collectifs qui la complètent. La tenue d'un dialogue social de qualité est au cœur des préoccupations de la CSRP. Elle s'emploie donc, avec les organisations syndicales de salariés, à le faire vivre, à l'enrichir et à le renforcer, au bénéfice des salariés et des entreprises de la branche. Les négociations qu'elle mène portent sur des thèmes variés, comme les salaires minimaux de branche, la formation professionnelle, ou le régime Frais de santé et Prévoyance mis en place par la branche.

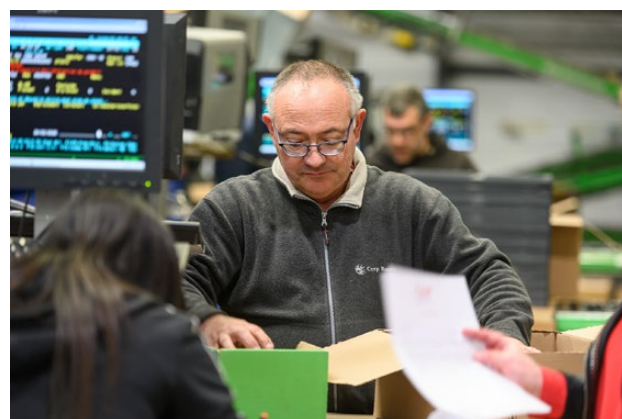
Un organisme représentatif

EN FRANCE

La CSRP est membre de la CGF (Confédération des Grossistes de France) et de la Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS).

EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Toutes les organisations européennes représentant les entreprises de répartition pharmaceutique sont membres du Groupement international de la répartition pharmaceutique (GIRP), lui-même adhérent de l'International Federation of Pharmaceutical Wholesalers (IFPW).



LES ADHÉRENTS

MÉTROPOLE

- > Alliance Healthcare France
- > CERP
- > CERP Bretagne-Atlantique
- > Giphar Groupe
- > Phoenix OCP

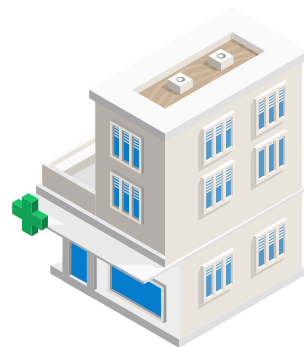
DOM

- Ubipharm Martinique
- Ubipharm Guadeloupe
- Ubipharm Guyane
- Ubipharm Mayotte
- GPG (Guadeloupe)
- Pharmar (La Réunion)
- CERP Réunion SAS > EURAPHARMA
- Soredip (La Réunion)
- Sopharma (Guadeloupe et Martinique)
- SPG (Guyane)
- Laborex (Saint-Martin)
- Copharmay



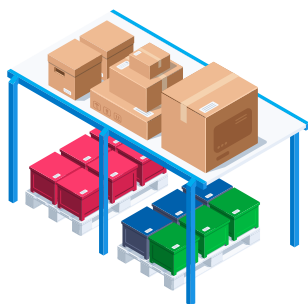
5

répartiteurs pharmaceutiques
dans l'Hexagone



19 963

officines desservies



172

établissements de répartition
en métropole



30 000

références disponibles



2 H 15

de délai moyen de livraison



6 millions

de boîtes manipulées par jour



1,8 milliards

de produits achetés, gérés
et vendus chaque année



L'annuaire

Tous les contacts de la CSRP • 2024

Chambre
Syndicale
de la

Répartition
Pharmaceutique

Auvergne- Rhône-Alpes

03101 MONTLUÇON Cedex

OCP Répartition Montluçon
Lotissement industriel du Quai-Forey
Quai Favières – BP 225
04 70 02 70 80 – 04 70 02 70 71

03400 YZEURE

Phoenix Pharma Moulins
Parc d'activités de la Mothe
08 20 90 19 51 – 04 70 46 30 92

26000 VALENCE

CERP Rhin Rhône Méditerranée Valence
5, rue Léon-Gaumont
04 75 78 10 40 – 04 75 43 38 56

26000 VALENCE

OCP Répartition Valence
389, avenue de Chabeuil
04 75 41 87 10 – 04 75 41 87 11

26200 MONTÉLIMAR

CERP Rhin Rhône Méditerranée Montélimar
Rue Jean-Jacques-Menuret
04 75 00 72 60 – 04 75 53 70 45

38120 SAINT-ÉGRÈVE

CERP Rhin Rhône Méditerranée Grenoble
12, rue des Glairaux
04 76 56 41 00 – 04 76 75 66 80

38290 LA VERPILLIERE

CERP Rhin Rhône Méditerranée Grenoble
1, chemin de Maladroit
04 74 95 09 40 – 04 84 85 10 47

38130 ÉCHIROLLES

OCP Répartition Grenoble
ZI -11, rue Paul-Hérault
04 76 09 97 80 – 04 76 09 97 98

42000 SAINT-ÉTIENNE

OCP Répartition Saint-Étienne
21, rue de Méons – ZAC de Molina
04 77 48 11 40 – 04 77 48 11 48

42320 LA GRAND-CROIX

Phoenix Pharma Saint-Étienne
144, route de Cellieu – Lieu-dit Frontignat
04 77 73 70 80 – 08 20 90 69 01

63015 CLERMONT-FERRAND

Alliance Healthcare Clermont-Ferrand
Rue Pierre-Bou langer
ZAC du Brézet-Est
04 73 98 18 54 – 04 73 98 18 70

63100 CLERMONT-FERRAND

OCP Répartition Clermont-Ferrand
ZI du Brézet – 4, rue Képler
04 73 14 38 61 – 04 73 14 38 51

63000 CLERMONT-FERRAND

Phoenix Pharma Clermont-Ferrand
Rue Pré-Comtal – Parc d'activités
Gravanches
08 20 90 19 57 – 04 73 23 35 25

63118 CÉBAZAT

CERP Rhin Rhône Méditerranée
Clermont-Ferrand
1, rue René-Panhard
04 73 17 10 10 – 04 73 17 12 39

69700 MONTAGNY

Alliance Healthcare Lyon
283 allée des Platanes - ZAC du Baconnet
04 72 14 20 05 – 04 78 26 09 86

69120 VAULX-EN-VELIN Cedex

OCP Répartition Lyon
10, rue Léonard-de-Vinci – BP 235
04 78 79 30 66 – 04 78 79 30 60

69540 IRIGNY

CERP Rouen Lyon
ZI Broteau-Sud - Rue du Broteau
04 37 41 80 50 – 04 78 86 92 24

69680 CHASSIEU

Phoenix Pharma Chassieu
38, avenue des Frères-Montgolfier
04 72 79 64 50 – 04 72 79 64 69

69740 GENAS

CERP Rhin Rhône Méditerranée Lyon
431, rue Antoine-Pinay
04 37 54 54 00 – 04 72 51 44 15

74108 ANNEMASSE Cedex

Alliance Healthcare Annemasse
2-6, rue des Deux-Montagnes au Québec
ZI Ville la Grande - BP 405
04 50 87 72 83 – 04 50 92 46 18

74600 SEYNOD

OCP Répartition Annecy
244, route des Creuses – ZI de Cézardes
04 50 10 98 70 – 04 50 10 98 77

74960 CRAN-GEVRIER

CERP Rhin Rhône Méditerranée Annecy
2, rue de la Lyre – ZAC Altaïs
04 50 67 98 40 – 04 50 57 50 24

Bourgogne- Franche-Comté

21600 LONGVIC

Alliance Healthcare Dijon
Rue de l'Ingénieur Bertin - ZI de Dijon
03 80 63 21 25 – 03 80 63 21 29

21600 OUGES

GIPAR GROUP
165, rue de l'Innovation
03 80 82 05 02 – 03 44 46 43 75

21800 QUETIGNY

OCP Répartition Dijon
ZAC Champs-aux-Métiers - 2, rue de la
Gouge
03 80 48 46 15 – 03 80 48 46 01

21850 SAINT-APOLLINAIRE

CERP Rhin Rhône Méditerranée Dijon
4 et 6, rue de l'Yser – ZAE Cap Nord
03 80 78 97 40 – 03 80 71 36 01

25000 BESANÇON Cedex

CERP Rhin Rhône Méditerranée Besançon
6, rue Édouard-Branly – ZI Planoise – BP
1409
03 81 41 41 70 – 03 81 52 36 20

25400 EXINCOURT Cedex

OCP Répartition Montbéliard
ZI des Bouquières – BP 06
03 81 94 74 05 – 03 81 94 74 03

39000 LONS-LE-SAUNIER

CERP Rhin Rhône Méditerranée Lons-le-Sau-
nier
240, rue Blaise-Pascal
03 84 87 04 00 – 03 84 47 55 79

58000 NEVERS

OCP Répartition Nevers
37, rue du Docteur-Léveillé
03 86 93 08 10 – 03 86 93 08 19

71000 MÂCON

CERP Rouen Mâcon
183, rue des Essards – ZI Sud
03 85 20 06 00 – 03 85 34 70 79

71100 CHALON-SUR-SAÔNE

CERP Rhin Rhône Méditerranée Chalon
3, rue Pierre-Cot – ZI Nord
03 85 97 15 50 – 03 85 46 50 86

89000 AUXERRE

Phoenix Pharma Auxerre
Avenue de la fontaine Sainte-Marguerite
Parc d'activités les Clairions
08 20 90 19 39 – 03 86 49 00 98

89100 SENS

CERP Rhin Rhône Méditerranée Sens
Rue des Docks
03 86 96 68 60 – 03 86 66 92 13

90800 BAVILLIERS

CERP Rhin Rhône Méditerranée Belfort
24, rue de la Charmeuse
03 84 36 93 40 – 03 84 58 03 26

Bretagne

22000 SAINT-BRIEUC Cedex 1

CERP Bretagne Atlantique Saint-Brieuc
Rue Chaptal – BP 117 – ZIL
02 96 68 26 00 – 02 96 68 26 03

22100 DINAN

CERP Bretagne Atlantique Dinan
ZI de Quevert
02 96 87 63 00 – 02 96 87 63 03

29000 QUIMPER

CERP Rouen Quimper
13, ZAC de Ty-Douar
02 98 90 91 91 – 02 98 90 91 99

29200 BREST

CERP Bretagne Atlantique Brest
Rue Ernestine-de-Trémaudan
02 98 47 86 00 – 02 98 47 86 03

29270 CARHAIX-PLOUGUER

OCP Répartition Breizh
ZAC de Kervoasdoué-Ouest - Route de Trebrivan
02 29 25 07 30 – 02 29 25 07 31

29480 LE RELECQ-KERHUON

Alliance Healthcare Brest
ZAC de Kerjean - Rue Robert-Schuman
02 98 30 44 00 – 02 98 28 45 47

29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

CERP Bretagne Atlantique Morlaix
ZI de Kerivin
02 98 88 98 00 – 02 98 88 98 03

35135 CHANTEPIE

OCP Répartition Rennes
ZAC des Deux-Ruisseaux
6, rue de la Chalotais
02 99 41 06 43 – 02 99 41 06 49

35760 SAINT-GRÉGOIRE

CERP Bretagne Atlantique Rennes
Lieu-dit La Brosse
02 99 13 15 50 – 02 99 13 15 53

35700 VERN-SUR-SEICHE

Alliance Healthcare Rennes
Parc de la Motte – BP 12
02 99 62 91 43 – 02 23 27 08 25

56000 VANNES

CERP Rouen Vannes
Rue du Général-Baron-Fabre – ZI du Prat
02 97 54 72 54 – 02 97 47 80 33

56100 LORIENT

CERP Rouen Lorient
14, rue Robert-Caignan – ZI de Keryado
02 97 88 01 88 – 02 97 37 02 19

Centre-Val de Loire

18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Alliance Healthcare Bourges
ZAC du Sancerrois – Rue des Ceps
02 48 23 80 01 – 08 05 22 02 50

28630 Nogent-le-Phaye

Alliance Healthcare Chartres
2, Impasse du Bois Paris
ZA de Mondetour
02 37 33 42 00 – 02 37 31 61 81

36130 DÉOLS

Alliance Healthcare Déols
Avenue Georges-Hennequin
Zone Écoparc
02 54 60 28 17 – 02 54 60 28 05

36130 MONTIERCHAUME

CERP Bretagne Atlantique Châteauroux
Avenue Pierre-Clostermann -
ZI La Malterie II
02 54 07 07 51 – 02 54 26 58 76

37250 SORIGNY

Alliance Healthcare Tours
ISOPARC – Rue Adrienne Bolland
02 47 36 33 27 – 02 47 36 33 33

37300 JOUÉ-LÈS-TOURS

CERP Rouen Joué-lès-Tours
34-36, rue Joseph-Cugnot
02 47 78 71 00 – 02 47 41 46 15

41000 BLOIS

OCP Répartition Blois
ZAC des Guignièrès – Rue des Arches
02 54 57 62 02 – 02 54 57 62 01

41260 LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR

Phoenix Pharma Blois
ZI des Gailletrous
02 54 56 64 60 – 02 54 74 20 45

45130 BAULE

OCP Répartition Baule
Parc Synergie Val de Loire -
600, 1^{ère} Avenue
02 72 24 96 50

45400 SEMOY

Alliance Healthcare Orléans
200, rue Léonard de Vinci
02 38 70 78 89 – 02 38 62 98 77

Corse

20179 AJACCIO Cedex

Alliance Healthcare Ajaccio
Croix d'Alexandre – Route d'Alata
04 95 23 68 71 – 04 95 20 93 99

20290 BORGIO

Alliance Healthcare Bastia
Parc d'activités de Purettone – Allée Jaune
04 95 27 68 71 – 04 95 30 01 09

Grand Est

08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Alliance Healthcare Charleville
11-15, avenue Charles-de-Gaulle – BP 396
03 24 56 59 27 – 03 24 56 58 58

10300 SAINTE-SAVINE

Phoenix Pharma Troyes
21, rue de Chanteloup
03 25 71 75 00 – 03 25 49 62 71

10301 SAINTE-SAVINE Cedex

OCP Répartition Troyes
9, rue de la Maladière – BP 2
03 25 72 30 70 – 03 25 72 30 73

51100 REIMS

Phoenix Pharma Reims
Rue Émile-Druart – ZI Colbert
08 20 90 19 37 – 03 26 84 83 90

51420 WITRY-LÈS-REIMS

OCP Répartition Champagne-Ardenne
Lieu-dit La Voie-d'Isles
2-4, rue du Moulin-Florent
03 26 83 66 00 – 03 26 83 66 06

51470 SAINT-MEMMIE

Alliance Healthcare Châlons
Rue Antoine-Chaptal
03 26 69 47 20 – 03 26 21 50 42

51520 SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRÉ

CERP Rouen Châlons
ZI Le Grand-Champ – Rue des Entrepôts
03 26 64 92 00 – 03 26 26 90 33

54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY

Phoenix Pharma Nancy
36, rue Jean-Mermoz
03 83 59 50 12 – 03 83 54 17 95

54700 ATTON

OCP Répartition Metz Nancy Lorraine
ZAC Sud – Rue Pierre-Adt
03 83 82 16 30 – 03 83 82 16 07

54700 PONT-À-MOUSSON

Alliance Healthcare Pont-à-Mousson
ZAC Dubreuil
223, avenue Edmond-Michelet
03 83 80 03 03 – 03 83 83 03 13

54700 PONT-À-MOUSSON

CERP Rouen Pont-à-Mousson
830, avenue des États-Unis
03 83 80 90 40 – 03 83 81 52 89

57050 METZ

CERP Rhin Rhône Méditerranée Metz
15, rue des Potiers d'Étain
03 87 34 25 30 – 03 87 60 71 52

57300 TRÉMERV

Phoenix Pharma Metz
Rue André-Maginot
ZAC de la Fontaine-des-Saints
03 87 73 51 59 – 03 87 73 59 19

67100 STRASBOURG

Alliance Healthcare Strasbourg
5, rue de Boulogne
03 88 79 73 46 – 03 88 79 79 29

67300 SCHILTIGHEIM Cedex

CERP Rhin Rhône Méditerranée Strasbourg
1, avenue Pierre-Mendès-France – BP 67
03 88 18 61 80 – 03 88 81 45 92

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

OCP Répartition Strasbourg
6, rue Denis-Papin
03 90 40 01 30 – 03 90 40 01 41

68000 COLMAR

CERP Rhin Rhône Méditerranée Colmar
20, rue Édouard-Branly – ZI Est
03 89 21 08 60 – 03 89 41 23 51

68110 ILLZACH

CERP Rhin Rhône Méditerranée Mulhouse
7, avenue du Luxembourg – ZI
03 89 31 07 50 – 03 89 61 54 25

68120 RICHWILLER

Alliance Healthcare Mulhouse
5-7, rue Manurhin
03 89 50 98 78 – 03 89 57 26 32

Hauts-de-France

02100 SAINT-QUENTIN

CERP Rouen Saint-Quentin
Rue Marcel-Paul – ZAC la Vallée
03 23 05 84 70 – 03 23 64 05 71

59118 WAMBRECHIES

Phoenix Pharma Wambrechies
Parc d'activités des Moulins
Bâtiment Polygone
03 28 52 08 50 – 03 28 52 08 69

59260 LEZENNES

Alliance Healthcare Lille
ZI du Hellu – 8, rue Paul-Langevin
03 20 05 67 24 – 03 20 56 95 27

59493 VILLENEUVE-D'ASCQ

CERP Rouen Grand Lille
8, rue de Tieléni – Quartier Triolo
03 20 33 65 50 – 03 20 33 65 62

59600 MAUBEUGE

CERP Rouen Maubeuge
ZI de la Petite-Savate – 3, rue de l'Égalité
03 27 53 80 80 – 03 27 65 53 11

59650 VILLENEUVE-D'ASCQ

OCP Répartition Lille
ZA des Prés – 172, rue du Printemps
03 20 33 56 30 – 03 20 33 56 01

60210 GRANDVILLIERS

Giphar Groupe
42, rue Hyacinthe Petit
03 44 46 43 80

60290 LAIGNEVILLE

CERP Rouen Laigneville
1288, rue du 8-Mai-1945
03 44 74 37 70 – 03 44 71 97 83

62200 BOULOGNE-SUR-MER

CERP Rouen Boulogne
ZI boulevard de la Liane
03 91 90 03 30 – 03 21 31 93 48

62206 SAINT-LÉONARD

OCP Répartition Boulogne
ZI de la Liane – Rue Louis-Blériot – BP 20
03 91 90 08 10 – 03 91 90 08 12

62800 LIÉVIN

CERP Rouen Liévin
ZI de l'Alouette – Rue Blaise-Pascal
03 21 44 87 03 – 03 21 44 87 06

80000 AMIENS

Alliance Healthcare Amiens
ZAC de la Vallée des Vignes
Avenue de l'Espagne
03 22 33 29 29 – 03 22 33 29 28

80100 ABBEVILLE

CERP Rouen Abbeville
29, rue Robert-Schumann
03 22 20 18 80 – 03 22 24 38 99

80200 PÉRONNE

OCP Répartition Artois-Picardie
ZI La Chapelette – Rue Gilles-de-Gennes
03 22 83 27 04 – 03 22 83 27 21

Île-de-France

77350 VAUX-LE-PÉNIL

OCP Répartition Melun
ZI – 148, rue de la Justice
01 64 79 89 40 – 01 64 79 89 53

77100 MAREUIL-LÈS-MEAUX

CERP Rouen Mareuil-lès-Meaux
600, rue des Madeleines
01 60 24 27 00 – 01 60 44 29 76

78130 LES MUREAUX

Phoenix Pharma Les Mureaux
ZAC Les Garennes – 7, rue Levassor
01 45 17 64 55 – 01 34 74 29 92

78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

CERP Rouen Conflans
ZA Les Boutries – Rue de l'Hautil
01 39 77 10 80 – 01 39 72 60 26

91163 LONGJUMEAU Cedex

Alliance Healthcare Paris Sud
ZI Ouest – BP 352 - Rue des Frères-Lumière
01 69 79 90 20 – 01 69 09 21 55

92350 LE PLESSIS-ROBINSON

CERP Rouen Paris Sud
3, avenue Galilée
01 45 37 76 12 – 01 46 01 00 65

92350 LE PLESSIS-ROBINSON

OCP Répartition Le Plessis
13, avenue Galilée
01 40 83 53 50 – 01 40 83 53 45

93400 SAINT-OUEN

OCP Répartition Saint-Ouen
2, rue Galien
01 49 18 75 75 – 01 49 18 76 01

93700 DRANCY

Alliance Healthcare Paris-Drancy
160, rue de Stalingrad
01 82 30 88 11

94000 CRÉTEIL Cedex

OCP Répartition Créteil
18, rue Louis-Pasteur-Valléry-Radot
01 56 72 50 00 – 01 56 72 50 01

94000 CRÉTEIL Cedex

Phoenix Pharma Créteil
1, rue des Bouvets – ZA des Bouvets
01 45 17 64 51 – 01 45 17 64 40

Normandie

.....

14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

Alliance Healthcare Caen
4, rue Sophia Antipolis - ZAC Citis
02 48 23 80 01 – 02 48 24 41 79

14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

CERP Rouen Caen
201, boulevard de la Grande-Delle
02 31 06 21 10 – 02 31 06 21 18

14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

OCP Répartition Caen
ZI de la Sphère – 785, rue Léon-Foucault
02 31 06 06 10 – 02 31 06 06 17

27130 VERNEUIL-SUR-AVRE

CERP Rouen Verneuil
ZI rue Jacquard
02 32 32 95 30 – 02 32 32 32 59

27310 BOURG-ACHARD

OCP Répartition Rouen Le Havre
ZAC de Quicangrogne – Rue Fernand-Lefée
02 32 41 88 40 – 02 32 41 88 67

50000 SAINT-LÔ

CERP Rouen Saint-Lô
ZI de la Chevalerie – Rue Louise-Michel
02 33 77 55 51 – 02 33 77 55 54

76350 OISSEL

Alliance Healthcare Rouen
45, rue des Maitureaux - ZI de la Poudrerie
02 35 64 01 30 – 08 05 22 02 51

76620 LE HAVRE

CERP Rouen Le Havre
Rue du Capuchet – ZAC du Mont-Gaillard
02 35 48 95 00 – 02 35 48 37 34

76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

CERP Rouen Saint-Étienne-du-Rouvray
1, rue de la Ferme
02 32 95 82 82 – 02 32 95 82 85

Nouvelle-Aquitaine

.....

16800 SOYAUX

CERP Bretagne Atlantique Angoulême
ZA de la Croix-Blanche
Rue d'Epagnac
05 45 94 42 89 – 05 45 94 42 83

17100 SAINTES

OCP Répartition Saintes
40-42, rue de l'Épineuil
05 46 92 31 20 – 05 46 92 31 40

17100 SAINTES

CERP Bretagne Atlantique Saintes
Z.I des Charriers - Rue Chante-Caille
05 46 98 21 70 – 02 14 00 10 32

19240 SAINT-VIANCE

Alliance Healthcare Brive
ZAC de la Nau
05 55 84 50 49 – 05 55 84 26 56

19270 SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER

OCP Répartition Périgord Limousin
Lieu-dit Les-Quatre-Routes
05 55 97 97 00 – 05 55 97 97 01

24430 MARSAC-SUR-L'ISLE

Alliance Healthcare Périgueux
Impasse de l'Artisanat – ZI de Marsac - BP4
05 53 02 86 46 – 05 53 07 25 15

33170 GRADIGNAN

OCP Répartition Bordeaux
51, allée Megevie – ZI de la Madeleine
05 57 35 66 50 – 05 57 35 66 60

33525 BRUGES Cedex

Alliance Healthcare Bordeaux
Rue Pierre et Marie Curie – Parc de Chavailles
05 56 11 70 40 – 05 56 39 14 14

33600 PESSAC

CERP Rouen Bordeaux
3, avenue Archimède - ZI Pessac Bersol
05 57 26 05 33 – 05 57 26 05 04

40390 SAINT-MARTIN DE SEIGNANX

OCP Répartition Bayonne
222, allée Coulaou
ZAC de l'Hermitage Northon
05 47 51 09 25

47100 AGEN

CERP Rouen Agen
ZAC Agen Sud – Rue Lespinasse
05 53 77 05 05 – 05 53 66 02 02

47520 LE PASSAGE

Alliance Healthcare Agen
Chemin du Malakoff
05 53 77 86 81 – 05 53 47 65 51

64140 BILLÈRE

Phoenix Pharma Pau
Zone Induspal – Avenue Ampère – Lons
08 20 90 19 47 – 05 59 62 44 94

64300 BIRON

CERP Rouen Orthez
ZA de la Plaine-des-Bois
05 59 09 14 60 – 05 59 65 11 86

64600 ANGLET

Alliance Healthcare Bayonne
ZAC de Maignon
1 bis Rue du Colonel-Melville-Lynch
05 59 31 46 81 – 05 59 31 36 97

79005 NIORT Cedex

CERP Bretagne Atlantique Niort
30, rue de Télouze – BP 122
05 49 79 93 93 – 05 49 79 93 95

79270 SAINT-SYMPHORIEN

Phoenix Pharma Niort
275, rue des Frères-Lumière
Parc d'activités Les Pierrailleuses
08 20 25 12 51 – 08 20 71 02 40

86100 CHÂTELLERAULT

Phoenix Pharma Châtellerault
ZI Nord – Rue Denis-Papin
05 49 23 03 82 – 08 20 90 19 55

87170 ISLE

Alliance Healthcare Limoges
26 Rue du Cluzeau
05 55 05 41 17 – 05 55 05 41 13

87280 LIMOGES

CERP Rouen Limoges
ZI Rue Nicolas-Appert
05 55 38 89 52 – 05 55 37 19 64

Occitanie

12000 RODEZ

CERP Rouen Rodez
Zone artisanale de la Peyrinie
Rue des Artisans
05 65 77 57 00 – 05 65 78 02 17

12000 RODEZ

Alliance Healthcare Rodez
200 Avenue de Bamberg
05 65 77 13 26 – 05 65 77 13 21

30900 NÎMES Cedex 9

CERP Rhin Rhône Méditerranée Nîmes
60, rue Rudolf-Diesel - Centre routier
Km-Delta CS 78009
04 66 38 62 00 – 04 66 38 10 32

31023 TOULOUSE Cedex 1

OCP Répartition Toulouse
9, rue Roger-Camboulives
ZAC Basso-Cambo – BP 52354
05 34 60 27 00 – 05 34 60 27 15

31130 BALMA

Alliance Healthcare Toulouse
40, rue des Arènes
05 62 57 63 56 – 05 62 57 63 66

31130 BALMA Cedex

CERP Rouen Toulouse
2, avenue du Luan – BP 83252
05 61 24 77 77 – 05 61 24 77 73

31140 SAINT-ALBAN

Phoenix Pharma Toulouse
32, avenue Léon-Jouhaux
08 25 80 34 56 – 05 67 22 23 79

34000 MONTPELLIER Cedex 3

OCP Répartition Montpellier
ZAC Garosud
791, avenue du Colonel-Pavelet – BP 5534
04 67 42 16 32 – 04 67 42 16 21

34000 MONTPELLIER Cedex 3

CERP Rhin Rhône Méditerranée Montpellier
937, rue de la Castelle – ZAC Garosud CS
85001
04 67 42 10 10 – 04 67 42 21 86

34170 CASTELNAU-LE-LEZ

Giphar Groupe
96, avenue Clément-Ader
04 99 92 30 01

34420 VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS

CERP Rhin Rhône Méditerranée Béziers
Rue Poséidon – Parc Actipolis – BP 455
04 67 35 85 60 – 04 67 35 11 05

34500 BÉZIERS

Alliance Healthcare Béziers
Rue Max-Jacob – ZAC de Montimaran
04 67 35 32 90 – 04 67 35 88 15

65600 SÉMÉAC

OCP Répartition Tarbes
147, avenue François-Mitterrand – BP 27
05 62 33 99 40 – 05 62 33 99 60

66000 PERPIGNAN

Alliance Healthcare Perpignan
3007, avenue des Prades
04 68 56 25 71 – 04 68 85 26 18

66240 SAINT-ESTÈVE

CERP Rouen Perpignan
ZI La Mirande – Rue des Grillons
04 68 92 94 80 – 04 68 38 07 89

Pays de la Loire

44123 VERTOU Cedex

OCP Répartition Nantes
23, rue du Mortier-Vannerie – BP 2309
02 51 79 40 00 – 02 51 79 40 01

44840 LES SORINIÈRES

Alliance Healthcare Nantes
Rue de la Petite Meilleraie - ZAC de la Brosse
02 28 21 48 47 – 09 71 70 00 08

44840 LES SORINIÈRES

CERP Rouen Nantes
2, rue des Prairies
02 28 09 12 40 – 02 28 09 08 92

44860 SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU

Phoenix Pharma Nantes
Rue René-Fonck – D2A
02 51 19 19 01 – 02 51 19 19 29

49170 SAINT-LEGER-DE-LINIERES

Giphar Groupe
ZA Angers Atlantique - Rue Roland Moreno
02 41 31 15 01

49130 SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

Alliance Healthcare Angers
2-4, rue Clément Ader
Zone Vernusson-Nord
02 41 24 27 15 – 02 41 24 27 28

49300 CHOLET

CERP Rouen Cholet
4, rue de Chinon
Centre d'activités Beauregard
02 41 75 69 70 – 02 41 58 53 02

49430 DURTAL

OCP Répartition Durtal
2, rue Joseph-Cugnot – ZAC des Ormeaux II
02 41 05 57 20 – 02 41 05 57 29

49800 TRÉLAZÉ

CERP Bretagne Atlantique Angers
28, allée de la Saulaie
Parc d'activités de Grand'Maison
02 41 21 59 20 – 02 41 21 59 23

72000 LE MANS

Alliance Healthcare Le Mans
26, rue André-Citroën
02 43 39 16 46 – 02 43 39 16 42

72400 LA FERTÉ-BERNARD

CERP Bretagne Atlantique La Ferté
87, rue Robert-Surmont – Synergie Parc
02 43 71 60 50 – 02 43 60 10 83

85190 AIZENAY

CERP Bretagne Atlantique Aizenay
4, rue Thomas-Edison – ZA les
Blussières-Nord
02 51 31 15 25 – 02 51 46 53 27

Provence-Alpes- Côte d'Azur

06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

CERP Rhin Rhône Méditerranée Cannes
42, chemin Levassor
Parc d'activités de la Roubine
04 93 90 43 70 – 04 93 90 35 02

06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

Alliance Healthcare Nice
511, avenue Pierre et Marie Curie
ZI Secteur B
04 93 19 39 40 – 04 93 19 39 19

06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

OCP Répartition Nice
1391, avenue Pierre-et-Marie-Curie
ZI Secteur C
04 93 19 56 60 – 04 93 07 58 62

13011 MARSEILLE

Alliance Healthcare Marseille
57 Bd de la Valbarelle
04 91 88 80 20 – 01 76 75 34 58

13014 MARSEILLE Cedex 14

OCP Répartition Marseille
75, chemin de Sainte-Marthe – BP 350
04 91 10 35 46 – 04 91 10 35 65

13400 AUBAGNE

CERP Rhin Rhône Méditerranée Marseille
55, avenue du Pasteur – ZI des Paluds
04 42 70 59 80 – 04 42 03 81 16

13770 VENELLES

CERP Rhin Rhône Méditerranée
Aix-en-Provence
16, avenue Mouliéro – ZI Les Piboules
04 42 54 91 22 – 04 42 54 83 72

83130 LA GARDE

OCP Répartition Toulon
Rue Marcelin-Berthelot – ZI de Toulon Est
04 94 75 92 64 – 04 94 21 36 05

83160 LA VALETTE DU VAR

CERP Rhin Rhône Méditerranée Toulon
1590, avenue Pierre et Marie Curie
04 98 16 36 20

83190 OLLIOULES

Phoenix Pharma Toulon
842, avenue Jean-Monnet
04 94 41 89 06 – 04 94 41 89 17

83480 PUGET-SUR-ARGENS

Phoenix Pharma Puget
ZI Les Meissugues
04 94 41 89 36 – 04 98 11 84 29

84130 LE PONTET

Alliance Healthcare Avignon
290, rue Benjamin Franklin
ZI Fontvert 3
04 90 03 61 90 – 04 90 32 85 53

84133 LE PONTET Cedex

CERP Rhin Rhône Méditerranée Avignon
1, avenue de Fontvert – BP 66
04 32 73 01 00 – 04 90 31 46 34

98013 MONACO Cedex

Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen
4-6, avenue Albert-II
Zone F – Bloc A Fontvieille – BP 629
00 377 92 05 54 53 – 00 377 92 05 54 61

DROM-COM

GUADELOUPE**97122 BAIE-MAHAULT**

Sopharma
ZAC de Moudong-Centre
05 90 32 06 32 – 05 90 32 06 39

97122 BAIE-MAHAULT

Ubipharm Guadeloupe
ZI de Jarry – 13, rue de la Chapelle
05 90 32 60 14 – 05 90 26 11 05

97176 ABYMES Cedex

Groupe pharmaceutique guadelou-
péen
Parc d'activités de Providence
Dothemare – BP 612
05 90 21 37 20 – 05 90 91 17 95

GUYANE**97300 CAYENNE**

Ubipharm Guyane
922 bis, rocade Zéphir
05 94 30 28 87 – 05 94 30 14 68

97351 MATOURY

Société Pharmaceutique Guyanaise
Lot 13 – Parc d'activités Cogneau-Larivot
05 94 35 18 58 – 05 94 35 11 02

LA RÉUNION**97410 SAINT-PIERRE**

CERP Réunion SAS
181, boulevard Hubert-Delisle-Ravine-
Blanche
02 62 30 53 06 – 02 62 25 77 21

97440 SAINT-ANDRÉ

Pharmar
151, rue Andropolis
02 62 29 00 44 – 02 62 21 94 17

97464 SAINT-DENIS Cedex

CERP Réunion SAS
14, rue de l'Abattoir – BP 208
02 62 94 05 05 – 02 62 21 70 92

97822 PITON SAINT-LEU

Soredip
ZAC Portail – 11, rue du Pressoir
02 62 42 11 60 – 02 62 43 25 60

MARTINIQUE**97200 FORT-DE-FRANCE**

Sopharma
Pointe des Sables
05 96 51 02 09 – 05 96 51 59 79

97232 LE LAMENTIN

Ubipharm Martinique
1490, chemin du Glycéria
05 96 42 64 64 – 05 96 42 60 06

MAYOTTE**97600 MAMOUDZOU**

Copharmay
Zone industrielle Nel
02 69 63 10 11 – 02 69 63 10 12

97690 KOUNGOU

Ubipharm Mayotte
Longoni, Zone industrielle vallée 3 BP 208
02 69 66 50 00 – 02 69 66 50 09

SAINT-MARTIN**97150 SAINT-MARTIN**

Laborex
16-17, lotissement Hope-Estate
05 90 27 80 20 – 05 90 51 09 98

Pays de la Loire

12 Éts/1 060 officines

3 Alliance Healthcare
3 CERP Bretagne Atlantique
2 CERP Rouen
2 OCP Répartition
1 Phoenix Pharma
1 Giphar Groupe

Centre-Val de Loire

10 Éts/749 officines

5 Alliance Healthcare
2 OCP Répartition
1 CERP Bretagne Atlantique
1 CERP Rouen
1 Phoenix Pharma

Hauts-de-France

14 Éts/1907 officines

7 CERP Rouen
3 OCP Répartition
2 Alliance Healthcare
1 Phoenix Pharma
1 Giphar Groupe

Bretagne

12 Éts/984 officines

5 CERP Bretagne Atlantique
2 Alliance Healthcare
3 CERP Rouen
2 OCP Répartition

Normandie

9 Éts/931 officines

5 CERP Rouen
2 Alliance Healthcare
2 OCP Répartition

Île-de-France

10 Éts/3 434 officines

3 OCP Répartition
2 Alliance Healthcare
3 CERP Rouen
2 Phoenix Pharma

Grand Est

19 Éts/1 505 officines

5 Alliance Healthcare
4 CERP Rhin Rhône Méditerranée
4 OCP Répartition
4 Phoenix Pharma
2 CERP Rouen

Nouvelle-Aquitaine

20 Éts/2 023 officines

6 Alliance Healthcare
4 OCP Répartition
4 CERP Rouen
3 Phoenix Pharma
3 CERP Bretagne Atlantique

Bourgogne-Franche-Comté

13 Éts/900 officines

6 CERP Rhin Rhône Méditerranée
3 OCP Répartition
1 Alliance Healthcare
1 CERP Rouen
1 Phoenix Pharma
1 Giphar Groupe

Occitanie

15 Éts/1 923 officines

4 Alliance Healthcare
3 CERP Rhin Rhône Méditerranée
3 CERP Rouen
3 OCP Répartition
1 Phoenix Pharma
1 Giphar Groupe

Auvergne-Rhône-Alpes

22 Éts/2 365 officines

7 OCP Répartition
7 CERP Rhin Rhône Méditerranée
3 Alliance Healthcare
4 Phoenix Pharma
1 CERP Rouen

Provence-Alpes-Côte d'Azur

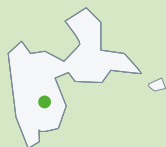
14 Éts/1 20 officines

4 OCP Répartition
3 Alliance Healthcare
5 CERP Rhin Rhône Méditerranée
2 Phoenix Pharma

Corse

2 Éts/128 officines

2 Alliance Healthcare



Guadeloupe

3 Éts/158 officines

1 Groupement pharmaceutique guadeloupéen
1 Sopharma
1 Ubipharm Guadeloupe



Guyane

2 Éts/51 officines

1 Société pharmaceutique guyanaise
1 Ubipharm Guyane



La Réunion

4 Éts/244 officines

2 CERP Réunion SAS
1 Pharmar
1 Soredip



Martinique

2 Éts/133 officines

1 Sopharma
1 Ubipharm Martinique



Mayotte

2 Éts /24 officines

1 Copharmay
1 Ubipharm Mayotte



Saint-Martin

1 Éts /26 officines

1 Laborex

Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique

47, rue de Liège - 75008 Paris

Tél : 01 42 94 01 25 - Fax : 01 42 94 19 84

www.csrp.fr

@RepartPharma

@CSRSP

Chambre
Syndicale
de la

Répartition
Pharmaceutique